

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
3 avril 2018  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Dixième session extraordinaire d'urgence**  
Point 5 de l'ordre du jour  
**Mesures illégales prises par les autorités  
israéliennes à Jérusalem-Est occupée ainsi que  
dans le reste du Territoire palestinien occupé**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-treizième année**

**Lettres identiques datées du 30 mars 2018, adressées  
au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale  
et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur  
permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

Par la présente, j'ai l'honneur d'appeler votre attention urgente et immédiate sur la situation dangereuse qui règne dans l'État de Palestine occupé, y compris Jérusalem-Est, en raison de l'intensification de la nouvelle campagne d'agressions et d'attaques militaires menée par Israël contre la population civile. La Puissance occupante a en particulier intensifié ses attaques contre la bande de Gaza assiégée, commettant, ce faisant, une infraction grave au droit international, notamment au droit international humanitaire et aux dispositions relatives à la protection des civils en période de conflit armé.

Au moment où je vous écris, au moins 15 civils palestiniens ont été tués et plus de 1 400 ont été blessés, nombre d'entre eux grièvement. L'intensification des actes d'agression perpétrés par Israël dans la bande de Gaza menace de déstabiliser encore davantage la situation sur le terrain et de déclencher un nouveau cycle de violences meurtrières. Cette situation requiert l'attention de la communauté internationale, en particulier celle du Conseil de sécurité, qui est tenu d'agir pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Elle requiert en outre que la protection internationale que nous avons déjà demandée à maintes reprises soit immédiatement accordée à notre peuple de façon à éviter toute nouvelle effusion de sang et à sauver la vie de Palestiniens innocents.

La majorité des civils palestiniens tués dans des circonstances tragiques dans la bande de Gaza participaient à une manifestation pacifique et non violente à l'occasion de la quarante-deuxième Journée de la terre, célébrée chaque année en Palestine pour commémorer le meurtre de six Palestiniens, tués en 1976 alors qu'ils manifestaient contre l'expropriation illégale de milliers de dounoums de terres palestiniennes. En fait, les manifestations d'aujourd'hui, qui visaient à réaffirmer le droit au retour des réfugiés palestiniens, marquaient le début de six semaines de manifestations



pacifiques, dont la fin coïncidera avec la commémoration de la Nakba, le 15 mai 2018. Cette année, la commémoration de la Nakba sera l'occasion de marquer solennellement le fait que 70 années se sont écoulées depuis que, dans la Palestine sous mandat, plus de 800 000 Palestiniens, soit à l'époque 70 % de la population, ont été déracinés et expulsés par la force de leurs foyers et de leurs terres ou ont fui, craignant pour leur vie, après les violents massacres perpétrés par des groupes terroristes sionistes dans plus de 400 localités et villages palestiniens, lors d'une opération de nettoyage ethnique manifeste.

Voici les noms de certains des Palestiniens qui ont connu une mort tragique : Mohammed Najjar (25 ans), Mahmoud Muammar (38 ans), Mohammed Abu Omar (22 ans), Ahmed Oudeh (19 ans), Jihad Freneh (33 ans), Mahmoud Saadi Rahmi (33 ans), Abdelfattah Abdelnabi (22 ans), Ibrahim AbuShaar (20 ans), et Iyad Abdelal, Abdelqader al-Hawajiri, Sari Abu Odeh, Hamdan Abu Amsheh, Jihad Abu Jamous, Bader al-Sabbagh et Naji Abu Hjai, dont l'âge n'est pas connu. Plus tôt dans la journée de vendredi, quelques heures avant le début des manifestations pacifiques et non violentes, Omar Waheed Abou Samour, un agriculteur de la bande de Gaza, a été tué par des tirs d'artillerie israéliens alors qu'il se trouvait sur ses terres près de Khan Younés.

Il convient de faire remarquer que des représentants d'Israël, Puissance occupante, avaient tenu des propos incendiaires, provocateurs et violents, préparant ainsi le terrain en vue des attaques lancées contre les civils palestiniens désarmés et sans défense qui protestaient pacifiquement pendant la Journée de la terre. Ces provocations ont même poussé certaines organisations de défense des droits de l'homme à faire des déclarations, comme Amnesty international, qui a appelé hier les forces d'occupation israéliennes à s'abstenir de tout usage excessif de la force, après qu'il eut été annoncé qu'elles avaient déployé plus de 100 tireurs d'élite ayant pour ordre d'abattre quiconque franchirait le mur séparant Israël de Gaza. Outre les tireurs d'élite, les forces d'occupation ont aussi envoyé des véhicules blindés, des chiens renifleurs et des chiens spécialement dressés pour l'attaque, ainsi que des centaines d'autres membres des forces équipés de toutes sortes de munitions létales à utiliser comme bon leur semblerait et sans égard pour la vie des Palestiniens de la bande de Gaza. Il convient de rappeler que les 2 millions de civils palestiniens de Gaza, parmi lesquels figurent 70 % de réfugiés immatriculés, souffrent déjà énormément de la crise socioéconomique et humanitaire terrible provoquée par le blocus imposé par Israël depuis 10 ans.

Il est manifeste, au vu des paroles et des actes, que les récents propos incendiaires des responsables israéliens et la violence barbare dont font preuve les forces d'occupation en portant atteinte aux droits et à la vie des Palestiniens n'ont rien à voir avec le maintien de la sécurité d'Israël, contrairement à ce que celui-ci prétend, mais ne visent qu'à maintenir l'état du pays sur tous les hommes, femmes et enfants palestiniens vivant sous son occupation brutale. Je tiens à dire que la Puissance occupante ne parviendra pas à ses fins, même si elle continue d'étouffer par la violence toutes les actions non violentes entreprises par le peuple palestinien contre sa déshumanisation systématique et le déni de ses droits inaliénables. Le peuple continuera de lutter pour ses droits, notamment le droit de s'affranchir de l'occupation et le droit de vivre dans la paix, la sécurité et la dignité.

Malheureusement, les événements d'aujourd'hui, qui ont vu des dizaines de milliers de Palestiniens manifester pacifiquement dans tout l'État de Palestine occupé, y compris à Jérusalem-Est, en Israël et dans les pays d'accueil de la diaspora, nous rappellent que la Nakba n'a pas pris fin en 1948, mais qu'elle se poursuit à ce jour. Il est plus que tragique que des millions de Palestiniens continuent de vivre soit en exil comme réfugiés, privés de leur droit inaliénable de rentrer chez eux, soit sous le joug

d'Israël – dont l'occupation militaire belliqueuse de l'État de Palestine, y compris Jérusalem-Est, dure maintenant depuis un demi-siècle –, contraints de subir des violations constantes de leurs droits fondamentaux, notamment le vol continu de leurs terres par Israël pour y installer des colonies de peuplement illégales, la destruction de leurs maisons et de leurs terres agricoles, l'annulation de leurs permis de résidence, les expulsions, les attaques militaires brutales récurrentes qui ont fait d'innombrables victimes civiles, notamment à Gaza en 2008, 2009, 2012 et 2014, et le déni du droit au retour de millions de réfugiés palestiniens apatrides, pourtant internationalement reconnu.

Nous demandons à la communauté internationale de condamner sans ambiguïté les actions criminelles et illégales menées par Israël dans le Territoire palestinien occupé, en particulier dans la bande de Gaza. Nous appelons encore une fois la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, à s'acquitter de son devoir d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et de mettre immédiatement un terme à l'agression militaire perpétrée par la Puissance occupante. Israël doit répondre de tous ses crimes, y compris de l'assassinat, aujourd'hui, de civils palestiniens innocents, conformément au droit international et aux principes de la justice. Compte tenu du nombre élevé de personnes tuées aujourd'hui, nous engageons à nouveau la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, à intervenir immédiatement pour protéger le peuple palestinien et désamorcer cette situation explosive, qui constitue une menace manifeste contre la paix et la sécurité internationales. Comme nous l'avons déjà déclaré par le passé, le peuple palestinien ne peut pas être le seul à qui sont refusés les effets des engagements internationaux et des obligations imposées par le droit international, y compris celle de protéger les civils des atrocités et des infractions graves.

La présente lettre fait suite aux 627 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 6 mars 2018 (A/ES-10/772-S/2018/195), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ces crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits fondamentaux du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité, et de le porter immédiatement à l'attention des membres du Conseil.

L'Ambassadeur,  
Observateur permanent  
de l'État de Palestine  
auprès de l'Organisation  
des Nations Unies  
(Signé) Riyad **Mansour**